

Adhérer au Conseil National des Achats, c'est :

- Être informé sur les meilleures pratiques et sur les enjeux de demain.
- Accéder au benchmarking avec les 3 500 acheteurs adhérents.
- Participer à des approches sectorielles concertées avec les représentants des filières
- Pouvoir assister à plus de 150 manifestations CNA organisées par an.
- Recevoir **Profession Achats** chaque trimestre.
- Disposer d'une revue de recherche appliquée sur les Achats : **Excellence HA**
- Participer aux opérations spécifiques menées avec nos partenaires comme :
PEAK : Achats Collaboratifs
- Participer aux enquêtes CNA menées par nos adhérents cabinets conseil spécialisés dans les Achats.

La Conseil National des Achats a aussi co-écrit la Charte des Relations Fournisseurs Responsables et mène de nombreuses actions pour sa diffusion.
La Conseil National des Achats participe avec le Médiateur des entreprises à l'attribution d'un label d'Etat pour les entreprises en conformité avec les principes de la charte..

À travers le Conseil National des Achats, vous accédez :



à une **couverture** nationale unique et de proximité régionale



à l'**appartenance** d'un réseau professionnel



à la **diversité** de ses membres, hommes et femmes de toute génération, issus de tous secteurs d'activité et de toutes tailles de structures

représentant 13 000 acheteurs, ouvert sur d'autres fonctions de l'entreprise (partenariats avec d'autres associations professionnelles)

Le CNA constitue le meilleur moyen pour vous informer en permanence



en **comparant** vos pratiques achats à celles d'autres professionnels des Achats



en **disposant** d'un accès à l'espace adhérents sur le site www.cdaf.fr



à travers l'**abonnement** inclus à la revue trimestrielle **Profession Achats**, la revue scientifique semestrielle **Excellence HA**, la revue semestrielle **La Revue Française des Achats Responsables** et **Achetons PUBLIC** (pour les acheteurs publics)



via des **formats** d'échange variés (Afterworks, Jeudis des Achats, conférences thématiques et Groupes d'Etude et de Benchmark)

Demande d'admission individuelle

Professionnel dans la fonction Achat

Hors admissions organisation, école et prestataires affiliés à des cabinets de plus d'une personne.

Je suis parrainé. Nom du parrain :

Coordonnées personnelles

Nom
Prénom
Né(e) le
Adresse
Code postal
Ville
Pays
Téléphone
Mobile
E-mail [INDISPENSABLE]

Coordonnées professionnelles

Société
Fonction
Adresse
Code postal
Ville
Pays
Téléphone
Mobile
E-mail [INDISPENSABLE]
Code APE

Coordonnées de facturation (si différentes)

Société
Contact
Adresse
Code postal
Ville
Pays
Téléphone
Mobile
E-mail [INDISPENSABLE]
Code fournisseur

Type d'adhésion (voir annexe)

- DHA Directeur(trice) des Achats
Manager de transition en poste
- PME Dirigeant(e) de PME (sans service Achat)
- ACH Responsable des Achats / Acheteur en poste
- ENS Enseignant(e) (hors adhésion Ecole)
- CHO En recherche d'emploi
- ETU Etudiant(e) (hors adhésion Ecole)
- RET Retraité(e)

Adresse de préférence : (à cocher).

L'adresse choisie sera retenue pour nos correspondances et la parution dans l'annuaire.

- Personnelle Professionnelle

Durée de l'adhésion

- 1 an
 2 ans (uniquement DHA, PME, ACH)

Je soussigné après avoir pris connaissance des Statuts de l'Association ainsi que du Code d'Éthique, déclare vouloir adhérer au Conseil National des Achats, atteste sur l'honneur de l'exactitude des renseignements fournis et m'engage, en conséquence, à respecter les dispositions des Statuts et du Code de l'Éthique.

Fait à , le

Signature

Conditions d'adhésion :

Modalités d'adhésion :

Merci de renseigner les éléments suivants :

Coordonnées Personnelles : L'adhésion étant faite à titre personnelle, cette rubrique permet de garder le contact tout au long de votre adhésion.

Coordonnées Professionnelles : merci de bien vouloir indiquer le nom de la société tel qu'il est enregistré aux greffes ainsi que le code APE (activité principale de l'établissement).

Coordonnées de facturation : à compléter uniquement si l'organisme payeur et/ou l'adresse est différent.

L'adresse mail est indispensable, toutes les communications CNA passant par voie électronique, des invitations à la facturation.

L'adhésion est ouverte aux professionnels des Achats et aux personnes exerçant la fonction. Elle est nominative et non-cessible. Elle est soumise à validation du Président de Région et/ou du Conseil d'Administration du Conseil National des Achats. Elle prend effet à réception du dossier complet pendant un ou deux ans, selon la durée choisie, l'échéance intervenant à la date anniversaire.

Le dossier complet est à envoyer à Conseil National des Achats – 8 Rue de Moscou – 75008 PARIS. Dès enregistrement, vous recevrez une facture acquittée et une fiche récapitulative des informations saisies que vous pourrez valider, corriger ou compléter.

Il est strictement interdit aux adhérents d'utiliser les outils mis à disposition par le CNA à des fins publicitaires ou commerciales, notamment par voie de prospection téléphonique ou autre.

Cotisations :

Choisissez la référence à indiquer dans le bulletin, selon votre fonction ou votre situation :

	Directeur des Achats / Manager de transition en poste	Responsable des Achats / Acheteur en poste	Enseignant	Professionnel des Achats en recherche d'emploi	Etudiant Acheteur	Professionnel des Achats en retraite
Pièce à joindre au dossier	Carte de visite	Carte de visite	Carte de visite	Attestation Pôle Emploi	Attestation de scolarité	
Cotisation pour 1 an	300 € HT (360 € TTC)	200 € HT (240 € TTC)	200 € HT (240 € TTC)	100 € HT (120 € TTC)	100 € HT (120 € TTC)	100 € HT (120 € TTC)
Cotisation pour 2 ans	540 € HT (648 € TTC)	360 € HT (432 € TTC)	x	x	x	x

Code d'Ethique :

L'élaboration de ce code est à verser au mérite de Paul GROS, Président du CNA de 1949 à 1960 qui écrivait alors :

«L'élaboration de ce code a posé des problèmes délicats. C'est ainsi qu'il nous a semblé nécessaire d'établir une distinction précise entre la faute professionnelle simple et la faute contre l'éthique telle qu'elle est définie ci après. Pour la première, en effet, l'acheteur n'a de compte à rendre qu'à son patron, c'est de la seconde qu'il aura, le cas échéant, à répondre devant le Comité d'éthique du CNA du seul fait de sa libre adhésion au règlement de l'Association...».

L'adhésion au Conseil National des Achats engage l'Acheteur à exercer sa mission en toute loyauté vis à vis de son employeur, de ses collègues et de ses fournisseurs et dans le respect des règles de déontologie de la Profession que l'on peut résumer comme suit :

Respecter la législation en vigueur dans le pays de sa société et de celles des pays de ses fournisseurs.

Agir vis à vis de ses fournisseurs avec probité et impartialité.

N'accepter aucun avantage personnel, direct ou indirect, susceptible d'influencer une décision professionnelle.

Ne pas fausser, directement ou indirectement, le jeu de la concurrence.

Respecter le caractère confidentiel des informations ou des biens immatériels de propriété industrielle et commerciale des fournisseurs, dont la divulgation serait de nature à porter atteinte à leurs intérêts.

Respecter les règles générales d'honorabilité, l'honnêteté intellectuelle n'étant nullement incompatible avec l'habileté

Statuts :

disponibles sur le site www.cna-asso.fr

Renseignements complémentaires :

Pour joindre votre permanence, en fonction de votre région, consultez www.cna-asso.fr



Conseil National des Achats

Association loi 1901, publiée au J.O. du 24 septembre 1945

SIRET : 784 413 502 000 104 - code APE : 8559A - n° Intra : FR51 784 413 502

8 rue de Moscou, 75008 Paris - 01 30 56 51 46 - adhesion@cna-asso.fr - www.cna-asso.fr